

Légende

Quoi faire lorsque vous voyez ces symboles ?



À déposer dans votre bac de récupération

L'emballage possède un fort potentiel de recyclabilité et peut être récupéré à l'aide de la collecte sélective.



À déposer dans votre bac de récupération

L'emballage possède un potentiel de recyclabilité limité due à sa composition, sa taille, ou à la limitation des débouchés et doit être récupéré à l'aide du programme de récupération spécialisé de la SQDC.

Consignée Québec

À retourner en succursale

Les contenants de boissons sont assujettis à un programme de retour de consigne et doivent être recyclés dans ce système par l'entremise des points de collecte officiels.



Pot ou tube en plastique



Plastique #1 (PET) opaque



Plastique #2 (HDPE)



Plastique #5 (PP)



Plastique #6 (PS)



Plastique #7 (autres)

Précisions

Vous pouvez identifier le type de plastique en regardant le code d'identification de résine habituellement inscrit sous le contenant.

Les emballages faits en plastique #6 peuvent être recyclés dans certaines régions au Québec. Il est préférable de vérifier auprès de votre municipalité ou de votre écocentre.



Boîte ou pot en verre, métal ou carton



Pot en verre et en métal



Boîte en métal et en carton

Précision

Si la boîte de carton est munie de composants en plastique ou autre matière, il est préférable de les séparer avant d'en disposer dans votre bac de récupération.



Bouteille en verre et canette d'aluminium de boissons

Consignée Québec

Bouteille en verre

Consignée Québec

Canette d'aluminium

Précision

Les boissons contenant du cannabis sont considérées comme des boissons gazeuses et sont donc assujetties au système de consigne public. Ce système assure un tri à la source, ce qui contribue à une meilleure valorisation de la matière.



Sachet



Sachet en plastique



Sachet en papier laminé

Précisions

Afin de conserver la fraîcheur des produits et d'empêcher les odeurs de s'échapper, les sachets sont normalement composés de plusieurs couches de matières différentes ce qui complexifie grandement la recyclabilité des emballages. C'est pourquoi il est nécessaire de les retourner en succursale afin de leur assurer une deuxième vie.

Il est toutefois pertinent de mentionner que ces sachets nécessitent moins de matière première pour leur fabrication, ce qui réduit leur empreinte environnementale.



Fiole et atomiseur



Fiole en verre et en plastique



Atomiseur en plastique

Précisions

Il est recommandé de jeter à la poubelle les composants de mesure du dosage (pipette graduée) et de ne rapporter en succursale que la fiole.

Si la fiole est plus petite que 5 centimètres de hauteur, il est préférable de la jeter directement à la poubelle.



Pour une consommation responsable